



**VAL D'YERRES
VAL DE SEINE**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

*Conseil communautaire du 21 septembre 2023
À Montgeron*

PROCÈS-VERBAL

(La séance du Conseil communautaire est ouverte sous la présidence de M. François DUROVRAY, à 19 h 05.)

(M. le Président procède à l'appel nominal.)

► **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. le PRÉSIDENT.- Je vous propose de désigner M. BASSET.

(M. Éric BASSET est désigné secrétaire de séance.)

I. INSTALLATION DE M. ÉRIC BASSET EN QUALITE DE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE EN REMPLACEMENT DE M. KARIM SELLAMI ET DESIGNATION AU SEIN DE LA COMMISSION « AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE »

M. le PRÉSIDENT.- Il est proposé que M. BASSET siège en remplacement de M. SELLAMI à la commission aménagement durable du territoire.

M. BASSET.- Non, ce n'est pas cela.

M. le PRÉSIDENT.- Oui, vous avez effectivement envoyé un email que je vous lis : Mme CIEPLINSKI siégerait à la commission aménagement durable du territoire en remplacement de M. SELLAMI et M. BASSET siégerait au sein de la commission culture sport monde associatif et démocratie locale en remplacement de Mme CIEPLINSKI.

Par ailleurs, M. GUIGNARD remplacerait M. SELLAMI à la commission d'appel d'offres.

Je crois que l'on est obligé de voter à bulletin secret ? Non, ce n'est pas obligatoire.

Y a-t-il une demande de vote à bulletin secret sur ces trois désignations ? *(Il n'y en a pas.)*

Il y a deux désignations dans les deux commissions pour M. BASSET et Mme CIEPLINSKI.

Je vous propose de procéder au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur les désignations, qui sont adoptées à l'unanimité.)

► **INFORMATIONS DU PRESIDENT**

M. le PRÉSIDENT.- Je souhaite la bienvenue à un certain nombre de collaborateurs qui ont rejoint notre collectivité :

- Sandrine THOMAS qui est notre nouvelle directrice adjointe - il s'agit d'une création de poste -, en charge des ressources à l'agglomération, puisque notre agglomération comptait seulement deux DGA et compte tenu de la charge de travail, il a été décidé de créer ce nouveau poste.

- Sara KRONGELB qui est la nouvelle directrice de la transition écologique et qui témoigne là aussi de la volonté de l'agglomération de se renforcer sur ce secteur que nous avons tous retenu comme un secteur important.

Je vous signale, entre autres changements, la prise de direction du conservatoire de Montgeron par Mme GOUJAUD qui était jusqu'à présent professeure de danse dans ce même conservatoire.

Je voulais également vous donner quelques nouvelles sur l'agglomération. Au niveau des conservatoires, nous avons eu le plaisir d'intégrer 37 des 91 enfants qui avaient suivi Démos se sont inscrits dans les trois conservatoires à la rentrée. J'imagine qu'un travail doit être encore fait pour essayer d'inciter quelques-uns des enfants qui avaient participé à cette belle aventure pour qu'ils rejoignent le cursus traditionnel des conservatoires. Les nouveaux cycles de Démos, qui comptent aujourd'hui 80 jeunes qui sont d'ores et déjà inscrits, débiteront à la MAC d'Epinay-sous-Sénart par la remise des instruments le 13 janvier prochain.

Nous avons des inscriptions qui se sont faites correctement dans les conservatoires de l'agglomération à cette rentrée, une saison culturelle qui démarre sur les chapeaux de roues puisque nous avons une augmentation des réservations avec un certain nombre de spectacles qui affichent déjà complet dès le début de la saison et 1 700 abonnements qui ont été souscrits contre 1 500.

J'en profite pour vous dire que l'été dernier, les cinémas ont fonctionné. Le cinéma Paradiso a été repris en gestion en régie par l'agglomération et les deux cinémas ont bien tourné cet été, à la différence des piscines compte tenu de la météo un peu maussade que nous avons eue pendant quinze jours à trois semaines sur juillet et août.

Je vous indique également que les médiathèques de l'agglomération proposent un nouveau portail Internet que je trouve beaucoup plus fonctionnel que le précédent. Je vous invite à le découvrir. Je parlais des piscines, mais il y a d'autres actualités concernant le sport et notamment l'inauguration de la base VTT en forêt de Sénart qui se déroulera le 7 octobre prochain.

S'agissant des informations économiques, notre territoire sera le théâtre de deux manifestations importantes d'intérêt départemental, d'abord les Papilles d'or qui sont destinées à récompenser les artisans et commerçants qui se sont distingués dans les métiers de bouche. Cette cérémonie se déroulera au théâtre de Brunoy le 16 octobre prochain. Le 7 décembre, à la MAC d'Epinay-sous-Sénart, se tiendront les 91 d'Or.

Au titre des manifestations, vous avez tous noté la cinquième édition d'Octobre Rose en forêt de Sénart, au Chêne d'Antin, manifestation qui rencontre un public de plus en plus nombreux et je vous invite à nous y retrouver.

Je poursuis sur les rendez-vous avec le 12 octobre les Rendez-vous de l'Emploi qui se tiendront au CEC à Yerres.

Je vais commencer par faire un point sur la situation de l'EJO, puisque vous savez que notre territoire, comme malheureusement partout en France, a été touché par les émeutes qui se sont déroulées à la fin juin ou début de juillet, avec plusieurs situations complexes sur des bâtiments publics communaux, et je veux saluer le travail de tous mes collègues maires qui ont fait front et

fait face dans cette période complexe. Un bâtiment communautaire, à savoir l'espace jeunesse de l'Oly, à cheval sur Montgeron et Vigneux-sur-Seine, qui a fait l'objet de dégradations importantes qui nous ont conduites à organiser le service public dans d'autres lieux, hors les murs, pendant la période estivale.

Nous espérions un démarrage du chantier de réparation à la rentrée, mais c'était sans compter sur de nouvelles dégradations qui se sont produites à deux reprises ces quinze derniers jours, dégradations assez importantes où le service public est directement visé, ce qui m'a évidemment conduit à appeler le préfet et le commissaire de police pour que des mesures spéciales soient prises sur le secteur, ce qui va évidemment retarder les travaux et la reprise du service public dans cette structure.

Je tiens à préciser, pour ceux qui en douteraient, que le service public communautaire de jeunesse à vocation à retrouver le territoire de l'Oly et nous n'abandonnerons pas ce quartier, mais il faut que force reste à la loi. J'espère en tout cas que les forces de l'ordre retrouveront les auteurs de ces actes délictueux.

Je termine en vous informant que le chantier du conservatoire de Draveil se poursuit avec quelques aléas, notamment sur le mur d'enceinte et sur le calendrier, mais qui sont pilotés avec la ville, mais le chantier se poursuit correctement.

Nous avons eu une mauvaise nouvelle sur l'appel d'offres concernant les travaux du Siège à Yerres, avec des réponses un peu fantaisistes sur un certain nombre de lots qui nous ont conduits à déclarer ce marché sans suite et à relancer un nouveau marché pour que le chantier puisse débuter, je l'espère, il est très attendu des agents de l'agglomération, au début de l'année prochaine.

En revanche, nous avons pu débuter le chantier du lac Montalbot, qui se poursuit et qui permettra de dédier un nouvel espace aux habitants de l'agglomération et un espace naturel de qualité.

J'ai vu que Mme CIEPLINSKI souhaitait prendre la parole.

Mme CIEPLINSKI.- J'avais une question de compréhension de vos actualités. Que sont les 91 d'Or ?

M. le PRÉSIDENT.- C'est une manifestation qui récompense des entreprises innovantes. Ce sont généralement des entreprises sélectionnées par les agglomérations et mises en valeur lors d'une cérémonie organisée par le MEDEF.

Mme RAGOT.- Je n'ai pas entendu dans les manifestations le 7 octobre...

M. le PRÉSIDENT.- Si !

Mme RAGOT.- Alors j'ai été inattentive.

M. le PRÉSIDENT.- La base de VTT ?

Mme RAGOT.- Non, la balade-test du schéma communautaire des liaisons douces avec une trajectoire et tout le monde à vélo.

M. le PRÉSIDENT.- Pour moi, cela faisait partie de l'inauguration de la base de VTT, puisqu'elle se déroule à l'issue de cette balade.

Mme RAGOT.- C'est une très jolie pirouette, Monsieur le Président.

M. le PRÉSIDENT.- On va vous passer toutes les informations.

Mme RAGOT.- C'est le 7 octobre à 9 h 30 et on démarre à Quincy-sous-Sénart.

M. le PRÉSIDENT.- Vu l'horaire, je me suis dit que vous alliez y aller très lentement. Je proposais qu'on raccourcisse, en un quart d'heure, on peut faire le parcours, en pédalant un peu.

M. PRIVAT.- C'est raccourci, puisqu'on ne va pas sur Draveil et Vigneux-sur-Seine.

Mme RAGOT.- Avec le *timing* que nous propose le Président, on aura le temps de faire toutes les communes.

M. le PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas d'autres interventions, nous examinerons les questions orales et j'espère pouvoir répondre à toutes les questions orales, puisqu'il y a eu un problème technique, en fin de séance et je vous propose que nous passions au deuxième point de l'ordre du jour.

II. SIGNATURE DE LA CHARTE FORESTIERE DE SENART 2022-2031

Mme CARILLON.- Nous sommes très fiers d'avoir enfin abouti à cette charte, parce que cela fait de nombreuses années que nous travaillons sur sa rédaction avec de multiples acteurs. La précédente charte a été faite en 2003 et depuis 2014-2016, nous sommes en travail régulier avec les différents acteurs pour aboutir à une mise en action des préconisations.

L'enjeu était de mieux définir ce qu'on voulait faire et surtout de transcrire en action les volontés communes. La forêt, c'est 12 communes ; c'est une forêt urbaine, qui a la particularité d'être entourée de villes. L'enjeu pour cette forêt était bien sûr d'accueillir un public qui est nombreux avec cette particularité le week-end d'accueillir beaucoup de personnes des communes limitrophes ; des enjeux de biodiversité puisque c'est un vrai réservoir et un vrai poumon pour toutes les villes alentours, et également un enjeu de production de bois qui doit s'articuler avec tous les autres enjeux, puisque c'est une forêt qui produit et qui est exploitée.

Je vous propose de lire cette charte très instructive. Elle parle aussi du passé de la forêt. Dans un souci de préservation des arbres comme nous l'avons aujourd'hui, on est interpellé par le fait qu'à la période gallo-romaine, cette forêt était faite de petits bois très parsemés et pas aussi dense qu'aujourd'hui. Cette densité a progressé au cours du siècle passé et pas du tout avant. Ce sont des choses qui, parfois, viennent modifier nos connaissances et la perception que nous pouvons en avoir.

Cette charte sera orchestrée avec différents partenaires, notamment des financeurs dans le Bureau et un comité partenarial qui est chargé d'orchestrer le déroulé et la mise en action et la réalisation des actions, et des commissions thématiques qui feront notamment des commissions thématiques de travail qui permettront d'associer toutes les associations, tous les acteurs associatifs du territoire. Il y aura notamment la commission Sénart et son territoire, commission Eau et biodiversité, commission gestion sylvicole et paysagère.

Il s'agit aussi d'avoir une communication renforcée en direction de la population, notamment pour la préserver mais aussi pour la valoriser, pour que l'on puisse la respecter.

Vous avez dans les annexes toutes les actions qui ont été détaillées et je vous encourage à les lire.

M. le PRÉSIDENT.- A l'époque Paléocène, c'est-à-dire il y a 60 millions d'années, c'était la mer.

Mme CARILLON.- Quand on regarde comment c'était il y a 100 ans, il y avait beaucoup moins d'arbres qu'aujourd'hui.

M. le PRÉSIDENT.- J'ai été attentif à tes propos, mais je n'ai pas entendu un point : la forêt va considérablement changer dans les années qui viennent sous l'effet du réchauffement climatique. On a un devoir de protection mais aussi d'accompagnement des populations par rapport aux changements qui vont se produire dans cette forêt et qui vont être beaucoup plus rapides et sans doute assez traumatisants pour un certain nombre - et c'est légitime - d'habitants.

M. GUIGNARD.- Nous sommes favorables à la mise en place de cette charte et au programme d'actions (39 actions) qui est varié et assez complet. Néanmoins, c'est le suivi des actions qui ne nous semble pas suffisamment partagé avec l'ensemble des élus mais aussi les citoyens. Cette charte d'une durée de dix ans est partagée en deux périodes de cinq ans. Attendre cinq ans pour un premier bilan ou pour avoir un point sur ce qu'il s'est passé, cela me semble bien trop long.

Il nous semble qu'un compte rendu annuel sur l'avancement des actions contenues dans la charte et les éventuelles nouvelles actions serait un bon *timing*. Vous paraît-il envisageable de présenter à notre assemblée ce compte rendu annuel et éventuellement aux citoyens ?

M. le PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas d'autres interventions, Sylvie CARILLON va répondre.

Mme CARILLON.- Le comité partenarial se réunira beaucoup plus souvent que dans cinq ans. Cela n'empêche pas de faire des informations au Conseil Communautaire sur l'évolution de cette charte. Je pense qu'il n'y a aucun souci, si le Président en est d'accord, il n'y aura pas d'opposition à ce sujet.

Ce sont parfois des actions que l'on va juger dans le temps et on risque aussi d'être frustré à six mois. Pour rejoindre notamment les reimplantations d'arbres, l'ONF nous dit qu'un tiers des arbres auront disparu de la forêt de Sénart en une génération et qu'il faudra replanter. Il y a des enjeux de recherche, cela ne va pas se faire du jour au lendemain. En forêt de Sénart, on a de l'eau très proche de la surface avec des nappes phréatiques très importantes. Les arbres qui, par exemple, ne supportent pas la chaleur supportent l'eau et ceux qui aiment l'humidité ne supportent pas la chaleur.

Les espèces qui se sont bien acclimatées dans le sud ne supportent pas forcément une transplantation dans notre forêt.

Il y a énormément de recherches par l'ONF pour trouver des espèces hybrides qui sont capables de répondre à ces besoins. Ce sont des choses qui prennent du temps. Il y a énormément de choses qui ne pourront pas se faire en une année mais il est important, malgré tout, de temps en temps, d'avoir des temps longs et cinq ans me semble une bonne période. Cela n'empêche pas de faire des informations annuelles, mais un bilan à cinq ans ne me semble pas trop long.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

Je soumetts au vote cette charte.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions de M. BASSET, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD.)

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons à deux points importants concernant l'organisation de nos services publics.

III. ATTRIBUTION DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC D'EXPLOITATION ET D'ANIMATION DES CENTRES AQUATIQUES AQUA SENART (DRAVEIL), PIERRE DE COUBERTIN (YERRES) ET DES SENARTS (BOUSSY-SAINT-ANTOINE)

M. ALLOUCH.- Vous avez toutes et tous été destinataires du rapport très complet. La délégation de service public, qui est actuellement portée par l'UCPA, se termine à la fin de l'année. Il convenait de renouveler cette délégation de service public. Dans un premier temps, la commission des DSP a reçu quatre plis avec l'UCPA. Au final, la commission a proposé au Président d'en sélectionner deux, à savoir VERT MARINE, que l'on connaît déjà bien sur le territoire, et RECREA.

On a eu un certain nombre de rounds de négociations et je voulais remercier les services, et plus particulièrement Mme BOUGEROL, pour le travail qui a été effectué, pour la tenue des réunions avec les délégataires.

Cette négociation, au regard de la situation notamment de la question de la crise énergétique et de la question de la fréquentation des piscines, s'est révélée complexe. L'idée est d'arriver à stabiliser le niveau d'engagement de notre collectivité. C'est ce qui a été quasiment réussi. Pour rappel, la contribution au début de la première délégation de service public, la contribution de l'agglomération était à hauteur de 1 875 000 € pour terminer, suite aux différentes indexations, on en avait parlé lors du dernier ou avant-dernier Conseil Communautaire, à 2 629 000 €. Aujourd'hui, le montant de la contribution est à hauteur de 2 644 000 €, ce qui est une somme considérable pour le budget de notre collectivité.

Le délégataire que l'on vous propose de retenir est RECREA qui propose un plan ambitieux pour remplir les piscines d'eau d'abord mais aussi de nageuses et de nageurs. Ils ont su avoir les arguments pour le remporter face à leurs concurrents. C'est ce qu'il vous est proposé aujourd'hui.

Mme CIEPLINSKI.- En octobre 2022, nous nous étions déjà exprimés, certains diront longuement, contre le choix politique de cette concession de service public dans une trop grande continuité avec le passé.

Notre conviction est que le rôle des élus en responsabilité est, certes, de gérer la collectivité, mais aussi de transformer pour nous préparer et nous adapter au monde de demain.

Aussi, il ne nous semble toujours pas raisonnable d'engager notre collectivité jusqu'à fin 2028 par un contrat supérieur, vous dites, à 2 644 000 €, et j'avais noté 2 589 000 € par an, mais ce sera de toute façon supérieur, puisque cela dépendra des coûts de l'énergie, cela évoluera en fonction des coûts de l'énergie, avec un opérateur privé sans avoir engagé de concertation avec l'ensemble des parties prenantes et incluant les habitants pour construire une vision 2030 de nos usages des piscines et centres aquatiques du territoire.

Il nous semble important de travailler sur cette vision long terme avec l'ensemble des parties prenantes.

Je ne répète pas les arguments économiques, écologiques et sociaux que j'ai développés ici même l'an dernier et je passe à une deuxième partie de mon intervention qui concerne les critères d'appréciation des offres dans le cadre de ce règlement de consultation. Il me semble que ces critères sont questionnables, discutables. C'est évidemment trop tard en l'espèce mais, compte tenu de l'importance du levier de la commande publique, il me semble que cela mériterait l'ouverture d'un chantier sur l'évolution des critères pour prendre en compte notamment le Plan Climat-Air-Energie Territorial du territoire. Est-ce qu'un tel chantier pourrait être intégré au travail de la commission d'appel d'offres en associant, pourquoi pas, le conseil de développement ?

Malgré ces désaccords politiques que je viens de mentionner, nous pouvons quand même saluer le résultat des négociations qui ont été réellement et sérieusement menées avec acharnement, notamment par les services, comme le rappelait M. ALLOUCH, et souligner quelques points positifs :

- l'engagement en matière d'investissement et de maîtrise des fluides en volume, nous qui réclamons toujours de suivre la consommation des fluides en volume, cela nous paraît une bonne chose
- l'ouverture à 7 h 00 du matin qui permet à d'autres usages de se développer
- il m'a semblé que, mais je n'ai pas vu les annexes du contrat, dans le dernier rapport d'analyse, que le tarif réduit était à 2,50 € au lieu de 2,90 € aujourd'hui, ce qui me semble être un point positif à souligner.

Nous notons par ailleurs que la gratuité pour les plus de 65 ans sans conditions de revenu a été remise en cause au profit d'un tarif réduit. Nous comprenons cette décision qui concerne, d'après ce que j'ai vu en commission, 16 à 22 % des entrées grand public et qui doit évidemment s'accompagner de la poursuite du développement des actions sport-santé, ainsi que d'une politique sociale plus juste.

Aussi, nous demandons que la gratuité soit mise en place pour les publics bénéficiaires des minimas sociaux, quel que soit leur âge.

M. BATTESTI.- Faisant partie de la commission, on a pu débattre de tous les sujets qui viennent d'être évoqués. Je tenais à remercier les services qui ont été très pointus sur le suivi du prestataire qui va être nommé, pour tous leurs investissements. On sait pertinemment que certains omettent de faire de l'investissement. J'ai cru comprendre au travers de cette commission que tout devait être mis en œuvre au sein de cette DSP pour avoir des matériaux nouveaux et des techniques innovantes pour avoir des économies d'échelle sur toute la gestion des fluides, que ce soit sur le traitement d'air ou traitement d'eau. Je trouve cela très bien.

Par rapport au premier point de Madame CIEPLINSKI, je pense qu'il y a là une mauvaise lecture ou interprétation.

Concernant la tarification, je trouve cela très bien aussi. Par rapport à la gratuité, c'est plus à revenir sur le giron dit « communal » et non pas sur des piscines dites « DSP » comme on les entend et comme celles qui ont été nommées.

M. le PRÉSIDENT.- Je laisse Damien ALLOUCH répondre, mais je précise que la tarification dépend du Conseil Communautaire et les tarifs sont adoptés en Conseil Communautaire. Là, ils ont proposé des tarifs par rapport à des hypothèses qui ne sont pas validées. Ce que l'on vote ce soir ne valide pas des gratuités ou autres, c'est au Conseil Communautaire de se prononcer avant le mois de janvier.

M. BATTESTI.- Avec un programme très ambitieux de la part du prestataire au niveau de la fréquentation, mais on le souhaite.

M. ALLOUCH.- Vous avez répondu notamment à la question des tarifs, Monsieur le Président. C'est une question de fond sur la question de délégation de service public sur laquelle on peut débattre sur l'utilité ou pas de passer par une DSP selon l'objet. Je considère aujourd'hui que s'agissant des piscines, par rapport à la difficulté notamment de la question du recrutement, sur le volet RH, les spécificités techniques que cela nécessite, il n'est pas complètement neutre de faire appel à une entreprise dont c'est le cœur de métier.

On peut avoir un autre débat sur d'autres choses et sur lesquelles on pourrait tomber d'accord, mais sur la question des piscines, je suis favorable à la DSP, parce que c'est un métier spécifique.

Mme CIEPLINSKI.- Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. ALLOUCH.- D'accord, mais j'ai mal compris.

Mme CIEPLINSKI.- Ma remarque était de s'engager dans un contrat de cinq ans dans la continuité sans avoir engagé de réflexion et de concertation sur le fond sur l'ensemble des huit piscines et centres aquatiques de l'agglomération.

M. ALLOUCH.- J'ai souvenir d'un échange que l'on a eu l'an dernier sur le principe de la DSP. J'étais parti sur ces explications-là.

M. le PRÉSIDENT.- J'avais compris aussi la même chose.

M. ALLOUCH.- J'ai parlé des services et notamment de Gaëlle BOUGEROL. Vous aurez tous et toutes corrigé, c'est la présidente de la CAO qui est Gaëlle BOUGEROL. Je remercie donc la Présidente de la CAO dans ses actions.

On pourra repenser la question des piscines pour 2028, inclure évidemment le conseil de développement dans la réflexion.

Sur les critères, c'est 50, 40 et 10, dont 10 sur une DSP pour une piscine. Il faut arriver à trouver les bons critères et qui soient crédibles, notamment aux yeux du législateur et de la préfecture. Cela permet d'aider le délégataire à peut-être être plus vertueux et à réfléchir. On peut imaginer 20 % ou 30 %, mais sur une piscine, au regard des difficultés techniques de la réalisation, commencer par 10 % c'est bien. J'espère que dans cinq ans quand nous en parlerons, que la question des critères ait évolué à l'échelle des différentes commissions d'appel d'offres et que la part de la question du développement durable soit prise beaucoup plus en compte. On est au début de la réflexion, au début de la modulation, et cela arrivera au fur et à mesure.

Mme CIEPLINSKI.- Sur la question des critères, M. ALLOUCH est peut-être allé rapidement : 50 % économique, 40 % qualité de service rendu et 10 % de développement durable. Il y a effectivement cette pondération qui peut être questionnée, mais ce sont surtout des sous-critères qui permettent d'évaluer ces critères. Dans le développement durable par exemple, c'est « sensibilisation à la réduction des déchets » et « politique de réduction de consommation énergétique ». Ce sont des sujets importants mais peut-être qu'il y en a d'autres à ajouter.

La question de la pondération est importante, la question des sous-critères également. 40 % de qualité de service rendu. Il y a le process qualité, la politique de commercialisation, la politique d'investissement. Je pense qu'il y a matière à travailler l'ensemble des sous-critères des critères. Il n'y a pas de position idéologique sur un pourcentage, une pondération, mais je pense que la commande publique est un levier énorme de transformation. Je pense que cela mérite donc d'ouvrir un chantier de réflexion entre la CAO et beaucoup de parties prenantes.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

Nous passons au vote sur cette délibération importante.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité avec 4 voix contre de M. BASSET, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, et 1 abstention de M. DONEKOGLU.)

M. le PRÉSIDENT.- Cette délibération est adoptée. Je remercie Damien ALLOUCH, les services et les élus qui ont fait cet important travail.

Avant de passer le micro à Christine COTTE, je veux également remercier et saluer les services, les élus, Christine, Romain et Gaëlle, sur le dossier dont nous allons désormais parler concernant la délégation de service public de l'eau potable.

IV. ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Mme COTTE.- Je voudrais m'associer à vos remerciements à destination des services, de l'AMO qui a fait un travail en collaboration et en ping-pong, si j'ose dire, avec les services très conséquents sur ce dossier et bien sûr je voudrais, parce qu'elle a passé un printemps et un été complexes et chargés, remercier Gaëlle BOUGEROL également pour son soutien constant dans ce dossier.

Vous vous souvenez certainement qu'en décembre 2022, nous avons décidé du principe concessif pour le contrat de distribution - on parle bien ici uniquement de la distribution de notre eau potable et non pas de la production - avec un contrat unique, un lot unique de 7 ans. Une fois la mise en concurrence faite, nous avons également reçu 4 plis qui venaient l'un de : Suez, Veolia, Saur et Aqualia. Les candidatures étaient régulières, assorties des garanties nécessaires. Cependant, l'une des offres, si elle était extrêmement attractive financièrement, ne correspondait pas du tout aux prérequis techniques que nous avons imposés.

La commission DSP a proposé au Président, qui a pris cette décision, de ne pas entrer en voie de négociation avec Aqualia. Plusieurs tours de négociation ont eu lieu. A l'issue du premier tour de négociation et à la vue des deuxièmes offres, nous avons décidé de ne plus continuer les négociations avec Veolia, puisque leur offre était relativement en retrait par rapport aux deux autres.

A l'issue de l'ensemble des négociations, il s'est avéré que même si les écarts entre les offres se sont considérablement resserrés, l'offre de Saur avait les meilleurs scores, aussi bien techniquement que financièrement et aussi bien sur l'offre de base que l'offre avec option. En effet, nous avons demandé aux candidats de déposer deux offres, une offre de base et une offre avec une option unique obligatoire qui était le déploiement de la télérelève. C'est pourquoi le Président vous propose de contracter désormais avec Saur.

Pourquoi Saur ? Techniquement, en premier lieu, ce qui domine dans l'offre de Saur, c'est une véritable volonté de faire la traque aux fuites. En effet, on a 491 kilomètres de réseaux sur lesquels nous perdons actuellement chaque jour 13 m³ par kilomètre et par jour, soit environ 2,4 millions de mètres cubes de perte annuelle.

La proposition qui nous est faite par Saur est de redescendre à un taux de perte de 5,7 m³. C'est conséquent, 13 et 5,7. Dans nos prérequis, nous demandions aux candidats de faire l'effort de descendre à 10.

Ensuite, Saur assortissait son offre d'un certain nombre de propositions d'instrumentation pour surveiller les fuites : 1 200 sondes mobiles pour surveiller le réseau, de sorte que la totalité du réseau, 100 % du réseau, soit ausculté tous les ans. C'était une grosse différence par rapport à aujourd'hui où nous n'avons que 44 % du réseau qui est annuellement ausculté.

On a observé une distinction importante dans les propositions techniques des différents candidats, certains insistaient sur l'écoute, d'autres insistaient sur la réduction de la pression, d'autres sur le changement des branchements. Saur avait un panel d'offres et de propositions qui était techniquement le plus complet.

S'agissant des renouvellements programmés de canalisation, les candidats ont tous proposé un renouvellement de 1 % de canalisations par an.

Financièrement, l'offre de Saur était plus intéressante également sur le plan tarifaire, puisqu'on a un tarif à 0,676 € par mètre cube, je parle du tarif sur la part variable, c'est-à-dire sur la consommation. On a aussi des tarifs sur les branchements individuels, la création de branchements, des tarifs unitaires beaucoup plus intéressants.

Pour alimenter le budget annexe de l'eau potable, on a des frais de contrôle que l'on est arrivé à porter en négociant jusqu'à la date limite à 2,25 %.

Nous vous demandons d'adopter le principe de contracter avec Saur et d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à ce contrat.

M. le PRÉSIDENT.- Je remercie Christine de cette présentation. Je précise aux membres de l'assemblée qui ne mesuraient pas qu'il s'agit évidemment en volume mais en flux financiers du plus gros contrat que l'agglomération ait à passer. C'est un chiffre d'affaires d'un peu plus de 51 M€ sur une période de 7 ans sur un service public essentiel.

Vous avez compris que si vous adoptez cette délibération, il y aura un nouveau délégataire à partir du 1^{er} janvier, que nous parlons uniquement de la part distribution de l'eau et donc pas de la totalité de la facture ; la facture est généralement à peu près du double, puisqu'elle comprend à la fois la production d'eau qui continue à être assurée par Eau du Sud Parisien et en aval par l'assainissement de l'eau et donc les taxes du SyAGE et du SIAAP notamment. Sur la part de la distribution qui représente la moitié de la facture d'eau, un changement important vous est proposé à partir du 1^{er} janvier prochain avec des bénéfices qui ont été précisés par Christine.

Cette mise en concurrence a montré que lorsque nous travaillons tous ensemble à 9 communes et que nous avons défini des objectifs élevés, on avait des partenaires qui répondaient à nos exigences, ce qui nous permettait à la fois d'améliorer la qualité de service public et de réduire le prix à l'usager. Je pense que c'est une bonne chose, mais à partir du moment où on change de délégataire, cela veut dire aussi une période de perturbations possibles, qu'il faudra limiter au maximum à partir du 1^{er} janvier. Nos concitoyens sont évidemment habitués à s'adresser directement au délégataire, Suez sur 8 des 9 communes et Veolia sur la commune de Draveil, et il faudra qu'ils changent d'habitude et qu'on limite au maximum les risques de facturation erronée, les difficultés inhérentes à ce type de changement.

Les équipes de l'agglomération avec Christine seront à pied d'œuvre dès demain pour que tout se passe au mieux. Il y aura aussi la question de l'implantation de Saur sur le territoire, avec les délais d'intervention.

Mme COTTE.- On a choisi l'option avec télérelève, autrement dit, sur l'exercice 2024, tous les compteurs munis de système de télérelève sur les trois communes qui en sont équipées seront changés. Sur l'exercice 2025, tout le monde se verra équipé d'un compteur avec télérelève, sachant que la différence par rapport à l'offre de Suez sur la télérelève, c'est que l'on a une solution totalement interopérable : si on change de délégataire ultérieurement, la télérelève sera transférable.

On a eu une belle surprise, en quelque sorte, sur le plan tarifaire, puisqu'on a en perspective, sur la part distribution seulement et sur la part variable, à attendre une baisse tarifaire qui nous permet d'avoir immédiatement un tarif unique sur l'ensemble de notre agglomération, alors qu'au départ, on s'était dit que l'on allait aboutir à une convergence progressive sur la durée des 7 années de notre contrat. Ce ne sera pas le cas, on aura tous dès le 1^{er} janvier la même tarification avec pour certaines de nos communes des baisses conséquentes.

M. le PRÉSIDENT.- Les dernières discussions avec le candidat portaient sur sa capacité à intervenir et notamment dans des délais conformes en cas de perte...

Mme COTTE.- On les a poussés jusqu'au bout pour avoir des interventions rapides, notamment dans les sinistres de niveau I, ils s'engagent à réparer dans des délais parfaitement compétitifs.

M. le PRÉSIDENT.- Et des pénalités fortes au cas où ce critère ne serait pas respecté.

Mme COTTE.- Au cas où l'engagement sur les fuites ne serait pas respecté.

M. le PRÉSIDENT.- Le débat est ouvert.

M. CARRÈRE.- Je voudrais remercier Christine COTTE pour son résumé des derniers événements qui se sont passés sur ce domaine, remercier aussi les services pour leur travail sur ce sujet.

On ne va évidemment pas refaire le débat sur le principe de la délégation de service public sur lequel, comme la délibération précédente, nous ne sommes pas spécialement favorables, mais nous avons plutôt milité pour une régie publique. Même si les questions des délais semblaient courtes, il nous semblait que quand on a la volonté, on peut prendre des choses.

Ceci étant, je considère qu'il y a quand même une prise de conscience de l'importance de cette délégation et une prise de conscience de l'ensemble des élus autour de la table. A titre personnel, je m'en félicite parce que c'est un sujet que je porte depuis un certain nombre d'années. Cela a contribué à permettre une réflexion globale pour beaucoup de nos collègues ici autour de la table.

Je le disais, pour nous, c'est une régie directe qui aurait été préférable. Nous allons abrégier le suspens tout de suite : nous sommes contre cette délégation de service public et, par conséquent, nous voterons contre ce choix du délégataire, non pas parce que le délégataire n'est pas le meilleur des quatre qui ont postulé, loin de là cette pensée auprès de nous, parce que nous ne sommes pas favorables à ce principe de délégation de service public, puisqu'on va confier pour les 7 prochaines années, jusqu'au 31 décembre 2030, la distribution de l'eau potable sur notre territoire à la Saur.

Je voudrais évoquer quelques points rapides, puisque cela a été parfaitement rappelé par Christine COTTE, sur le fait que la Saur propose le meilleur tarif qui bénéficiera à l'utilisateur, bénéficiera *a priori* à la collectivité, avec des chiffres annoncés ambitieux, à la fois pour la question du taux de rendement, sur la question des recherches de fuites et donc y compris sur les engagements importants de ce futur délégataire sur l'indice linéaire de volume non compté, c'est-à-dire tout ce qui est injecté dans le réseau et qui finit par ne pas être facturé.

Je me félicite à titre personnel qu'il y ait un engagement de renouvellement à 1 % du réseau. Je rappelle que l'on est à un petit peu plus que la moitié aujourd'hui. Ceci étant, j'attire quand même votre attention sur le fait qu'un réseau renouvelé à hauteur de 1 %, il faut au global 100 ans pour renouveler l'intégralité du réseau. Il faut quand même que l'on ait ces chiffres à l'esprit.

Je constate qu'il y a un maintien du fonds d'aide aux usagers en difficulté autour de 25 000 € hors taxes par an. Il faudra d'ailleurs s'assurer de son effective utilisation, puisque ce n'est pas forcément le cas avec le prestataire actuel qui a plutôt tendance à ne pas vouloir le distribuer.

Enfin, j'attire l'attention sur le fait que nous avons, à ma connaissance, à moins que les choses aient changé, un certain nombre de canalisations dont nous ne savons pas exactement de quoi elles sont composées ni quelle est leur nature et il faudra avoir une vigilance particulière là-dessus.

Sur la question de la télérelève, je remercie Christine COTTE d'avoir rappelé les éléments. C'est effectivement probablement un plus, puisqu'il y aura une facturation au réel et donc moins de décalages, moins de sorties de trésorerie peut-être pour nos concitoyens. Dans la période actuelle, je pense que c'est effectivement quelque chose de positif, même si je pense qu'une surveillance particulière sur ces mises en place de la part de notre agglomération est de mise, en particulier dans le domaine de l'utilisation des données qui peuvent émaner de tout ce mécanisme.

Enfin, la question du tarif unique me semble quelque chose de tout à fait satisfaisant, puisqu'il m'apparaissait, à titre personnel mais je pense que c'était partagé par beaucoup d'autres collègues, que cette question de différence de paiement du tarif de l'eau sur notre territoire n'était pas quelque chose qui allait dans le sens de l'esprit communautaire qui était notre agglomération. Même si nous avons été, pour certains, mariés de force, je pense que nous sommes obligés de nous conformer à la loi et, par conséquent, tendre vers ce tarif unique est quelque chose de positif qui va dans le sens d'une amélioration et donc d'une communautarisation de cette distribution.

La Saur, entreprise nonagénère, est un groupe qui milite, d'après les informations que l'on peut trouver dans différents réseaux, à redonner à l'eau la valeur qu'elle mérite, puisque c'est le projet ambitieux qu'elle développe.

Quelques éléments supplémentaires sur cette feuille de route stratégique qui est celle de la Saur, qui souhaite développer de l'excellence opérationnelle. Dont acte, il faudra que l'on puisse s'en assurer dans la pratique derrière. Elle indiquait dans des communications assez récentes qu'elle souhaitait acquérir de nouveaux contrats pour sa filiale Eau en France, je crois qu'avec le marché qu'elles vont probablement remporter ce soir, c'est une concrétisation de la politique engagée par la Saur qui fête cette année ses 90 ans.

Il faudra donc cependant être très, très vigilant, car si on regarde ce qui se passe chez celles et ceux qui ont déjà l'occasion de travailler avec la Saur - j'en discutais avec une collègue avant l'ouverture de nos travaux -, il y a effectivement un certain nombre d'endroits où il y a des contrats qui amènent régulièrement beaucoup d'avenants, des sollicitations qui n'étaient pas prévues, un certain nombre d'engagements qui sont demandés aux collectivités et une satisfaction du client - même si je préfère le terme usager - qui n'est pas forcément à la hauteur de ce que l'on pourrait attendre. Je pense que nous aurons l'occasion de mesurer avec les indicateurs clientèle que l'on nous communiquera sans aucun doute.

Ce choix de délégataire, je partage votre point de vue, Monsieur le Président, est véritablement un séisme. Le mot peut être fort mais il me semble qu'il est d'importance sur notre territoire, qui demandera cependant la mobilisation et l'engagement de tous les élus communautaires.

Je voudrais rappeler à nos collègues élus et au public qui nous écoute, j'en suis sûr, avec la plus grande attention, les derniers mots de la motion que nous avons eu l'occasion de voter lors d'un dernier Conseil Communautaire, qui disait la chose suivante : « *La Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine s'engage contre la marchandisation de l'eau, elle défend la consécration d'une maîtrise publique forte, démocratique et collective de la production, du transport et de la distribution de l'eau, afin de préserver sa quantité et sa qualité au juste prix pour les usagers.*

Elle s'engage à tout mettre en œuvre pour impliquer les citoyens, à la fois dans la définition des grandes orientations liées à l'eau, dans la maîtrise de ces usages et dans la détermination des besoins et des pratiques de la gestion de la délégation de service public. Elle choisit de lutter contre les pertes d'eau en agissant sur la qualité du réseau. Elle veut mettre fin au gaspillage et prévenir les consommations ostentatoires ».

En conclusion, j'invite les collègues et les communes, ici présents ou représentés, à surtout faire des diagnostics sur leurs propres territoires, sur les usages de l'eau, en particulier sur l'usage peut-être intensif de l'arrosage qui a lieu au moins pendant l'été et qui perdure bien au-delà.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

Avant de donner la parole à Christine COTTE, si elle souhaite réagir, il y a évidemment aussi une dimension RH, sociale et humaine, par rapport à ce contrat et vous savez que nous sommes dans un pays où, heureusement, les salariés sont protégés. Le contrat de délégation de service public concerne 27 salariés, 15 sont aujourd'hui chez Suez et qui sont « transférables », au regard du Code du travail, à la Saur. Avec une délégation, nous avons reçu les organisations syndicales de Suez qui avaient eu vent par leur employeur des discussions et de la possibilité de changement de contrat. Nous avons assuré les organisations syndicales de notre vigilance toute particulière pour que la reprise des salariés se passe dans les meilleures conditions. C'est une histoire à écrire.

Mme COTTE.- Je voulais répondre que nous pensions effectivement très fort à la motion sur l'eau et que cela a été un fil rouge qui a conduit tous nos efforts pendant ces négociations. Sur la question du taux de renouvellement à 1 %, nous nous sommes beaucoup interrogés lorsque nous avons défini les prérequis techniques que nous attendions du futur délégataire. Cependant, ce taux de renouvellement - 1 % c'est 100 ans pour tout renouveler - a un impact non négligeable sur la facture. Un taux de renouvellement de 1 %, c'est 33 centimes par mètre cube sur la facture. Cela va crescendo très rapidement. On n'avait pas non plus perçu que peut-être on aurait un tarif aussi attractif. On n'a pas été au-delà dans l'exigence, mais on sera vigilants sur ce plan-là aussi.

Sur la vigilance de la surveillance du contrat, je rappelle que la Communauté d'Agglomération a renforcé et renforce ses services, ce qui nous permettra d'exercer un contrôle attentif, j'y veillerai en tout cas, sur ce futur délégataire.

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité avec 5 voix contre de M. BASSET, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. DONEKOGLU.)

M. le PRÉSIDENT.- Cette délibération est donc adoptée.

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour qui était dense et important, mais qui avait peu de points soumis à votre approbation. En revanche, j'ai été destinataire de questions orales et vous avez peut-être des questions sur les décisions.

► **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023**

M. GUIGNARD.- Sur la décision 123, concernant la préemption urbaine, j'imagine que c'est pour la déchèterie.

M. le PRÉSIDENT.- Oui.

M. GUIGNARD.- Pour les décisions 132 et 133, concernant la convention de partenariat conclue avec la Chambre d'agriculture de la région Ile-de-France, je voulais avoir le détail de ce qu'était cette convention.

La décision 141 sur la mission d'assistance juridique sur le montage d'une structure de gestion de déploiement et de gestion du réseau de chaleur, donc la géothermie. J'aimerais avoir le cahier des charges de cette mission, si possible.

M. le PRÉSIDENT.- Sur la 132, convention avec la Chambre d'agriculture, il s'agit du début de la démarche concernant le projet alimentaire territorial, sujet qui nous occupera dans les dix-huit prochains mois, beau dossier qui arrive. On aura l'occasion d'en parler, je pense que c'est prématuré, mais c'est un sujet qui mérite qu'il y ait des débats en commission avant que cela n'arrive en Conseil Communautaire.

S'agissant de la décision 141, il n'y a aucune difficulté pour vous transmettre le cahier des charges de cette mission. Vous aurez compris que l'objet, j'espère que nous aurons l'occasion de délibérer très prochainement sur le sujet, c'est de voir de quelle façon nous étendons le réseau de géothermie sur le territoire du Val d'Yerres Val de Seine, étant entendu qu'il y a déjà deux acteurs présents sur le territoire, à Vigneux-sur-Seine et Epinay-sous-Sénart. Nous souhaitons nous appuyer, dans la mesure du possible, sur ces expériences qui existent sur le territoire et voir de quelle manière nous pouvons étendre ce réseau.

C'est là aussi un très beau dossier qui fera l'objet d'échanges en Conseil Communautaire prochainement, mais qui est très complexe. Juridiquement, il y a une SEM d'un côté, une DSP de l'autre. C'est complexe, mais on avance.

M. CARRÈRE.- La décision 2023-151, je m'étonnais de l'attribution de subvention rétroactive sur 2022 et 2023 à l'association Les Papillons Blancs. Quelle est l'activité, y compris sur notre territoire ?

M. le PRÉSIDENT.- C'est sans doute une erreur. En 2022, on n'avait pas dû verser.

Apparemment, Papillons Blancs, qui est un ESAT, entretient un espace de l'agglomération d'après ce que l'Administration m'indique. Je suis étonné que ce soit sous forme de subvention, mais j'imagine que c'est la seule façon de les régler. Ils entretiennent un espace et c'est donc le coût de la prestation.

Je regarderai ce point. Je vous avouerai que je pensais que c'était une subvention sans contrepartie, mais il y a potentiellement une contrepartie.

S'il n'y a pas d'autres questions sur les décisions, nous en venons aux questions orales.

Questions orales

✦ Association Léa Solidarité Femmes

Mme CIEPLINSKI.- L'association Léa Solidarité Femmes, qui a déjà fait l'objet d'une question au dernier conseil du mois de juin, accompagne les femmes victimes de violence sur notre territoire et sa situation s'est visiblement dégradée depuis juin dernier. Elle paraît très inquiétante face à la situation financière difficile. Il est du rôle de notre collectivité de pouvoir assurer sur le territoire un accueil et des solutions d'urgence de logement pour répondre aux besoins des concitoyennes victimes de violence.

Quel plan d'action et quels moyens sont ou vont être mis en œuvre par notre agglomération pour assurer cet accueil indispensable ?

M. le PRÉSIDENT.- Votre question ne concerne pas tout à fait l'agglomération. On verse effectivement une subvention à l'association Léa, mais qui est essentiellement liée à des actions de politique de la Ville et sur des publics ciblés. Le budget de l'association Léa, que je n'ai plus exactement en tête, concerne principalement des missions qui relèvent de la compétence de l'Etat. Nous avons connaissance de cette situation et de ce déséquilibre financier, qui est sans doute plurifactoriel, lié à des charges importantes mais lié aussi sans doute - si j'ai bien compris, une prochaine réunion est prévue avec le comité des financeurs, je crois que c'était ce matin mais je n'ai pas eu le retour - à une augmentation du nombre de prises en charge, parfois à la demande de l'Etat et parfois de l'association qui a souhaité étendre son périmètre d'activité sans forcément s'assurer de son assise financière.

A la fois en tant que Président d'agglomération et en tant que Président de Département, c'est une situation qui est suivie de près, mais je vous le dis tel que je le pense, j'estime que la question concerne avant tout l'Etat et l'association Léa. Je n'ai pas, pour l'instant, le résultat des échanges qui peuvent se tenir entre ces deux institutions, mais nous suivons cela avec attention.

✦ SDRIF

Mme CIEPLINSKI.- Deuxième question sur le SDRIF, c'est le suivi des questions au dernier conseil de juin. On nous avait dit que la contribution de l'agglomération nous serait transmise par rapport au vote du SDRIF en juillet dernier mais cela n'a pas été le cas.

M. le PRÉSIDENT.- Je n'ai pas appuyé sur le bouton, mais l'Administration m'indique que la contribution a été envoyée le 4 juillet dernier à l'ensemble des conseillers communautaires, à 17 h 24. Je ne sais pas si vous l'avez reçue, mais je demande que l'on s'assure que cela vous soit adressé à nouveau.

✦ Contrat local de santé

Mme CIEPLINSKI.- Nous souhaitons un point d'étape sur les avancées du contrat local de santé. Il nous semble qu'aucune coordination communautaire n'existe sur le sujet, alors que le contrat local de santé a vocation à réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il doit être l'expression des dynamiques locales dynamiques partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations. Aujourd'hui, on constate que chacun agit un peu seul dans son coin. Crosne est en déficit de médecins flagrant, Yerres lance ses recherches de son côté, alors que l'hôpital de Villeneuve-Saint-Georges lance un service en propre de premier recours pour les patients à partir de 2 ans. Un diagnostic avait été lancé l'an dernier, on voudrait savoir où on en est, parce que cette question de contrat local de santé sur le territoire est urgente.

M. le PRÉSIDENT.- Votre vœu va être exaucé. Je propose que l'on puisse vous présenter lors du prochain Conseil Communautaire du 7 novembre l'examen du contrat local de santé. Si Christine en est d'accord, et sous réserve de l'accord conjoint du président de la commission idoine, je propose que vous ayez des débats en commission avant le Conseil Communautaire pour permettre de prendre en compte vos remarques. Christine voulait apporter une précision.

Mme GARNIER.- C'est un travail collaboratif fait avec tous les acteurs de santé de notre territoire et toutes les villes concernées. C'est un travail long, puisque nous avons regroupé deux contrats, mais sachez qu'il y a eu un diagnostic mais il y a eu aussi de nombreux groupes de travail qui ont permis de déterminer et d'articuler le contrat local de santé autour de trois axes stratégiques et 11 fiches action. Nous en parlerons en commission et lors du prochain Conseil Communautaire du 7 novembre.

M. CARRÈRE.- Sur le point précédent, nous avons effectivement reçu le mail le 4 juillet, je le confirme, mais il y avait un lien à l'intérieur qui ne fonctionnait pas. Je l'ai signalé le 4 juillet à 17 h 44 mais je n'ai pas eu de retour depuis.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous propose de nous pencher sur ce point avec mon directeur de cabinet et qu'on essaie d'arranger cela.

✦ Plan vélo

Mme CIEPLINSKI.- Nous souhaitons avoir communication du contrat d'assistance à la maîtrise d'ouvrage avec la SPL des Territoires de l'Essonne dans le cadre de la décision 2023-163 et nous

souhaitons connaître les prévisions de réalisation d'ici au 31 décembre 2023 en termes de liaison douce car les besoins et les attentes sont immenses, en particulier en lien avec le département limitrophe.

De même, une participation financière à l'équipement est-elle prévue en complément de la participation de la région qui a évolué depuis le 1^{er} septembre 2023 ?

M. le PRÉSIDENT. - Je vais répondre sur ce dernier point pour vous dire qu'il n'y a pas eu de débat au sein de l'exécutif communautaire sur ce sujet à la suite de la décision de la région, pour le public ou pour les conseillers communautaires. La région auparavant versait une subvention qui était exclusive, c'est-à-dire qu'aucune autre collectivité ne pouvait verser ou s'il y avait une autre collectivité qui versait, cela venait en déduction de la participation de la région. Désormais, les aides sont cumulables, la question n'a pas été débattue dans l'exécutif communautaire. Je réserve donc la réponse à ce dernier point de votre question.

Sur le reste, vous pouvez avoir le cahier des charges de la SPL. Les études concernent les dossiers de préfiguration et les montages des dossiers de subventions nécessaires auprès de la région et du département pour obtenir des subventions sur les itinéraires. Des études avaient déjà été faites sur deux itinéraires. La SPL doit nous accompagner sur la construction des 8 autres itinéraires du schéma des circulations douces, qui a été adopté ici.

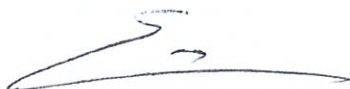
Nous avons proposé, et cela a été adopté lors du précédent Conseil Communautaire, des fonds de concours permettant aux communes de réaliser des premiers chantiers sur les pistes cyclables dès l'année 2023. Je n'ai pas le recensement à date de ce que les communes seraient capables de faire, mais cela ne rentrera pas dans le schéma communautaire des circulations douces. Il n'y aura pas de démarrage du schéma communautaire avant le 31 décembre.

Je crois avoir atteint l'objectif que certains d'entre vous m'avaient assigné, directement ou secrètement, pour vous permettre de suivre soit le match soit la visite d'un monarque, etc. Il y a plein d'occasions de profiter de la soirée qu'il vous reste.

Merci à vous tous.

(La séance est levée à 20 h 25.)

Eric BASSET
Conseiller Communautaire
Secrétaire de Séance



François DUROVRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département

